



# Compte rendu de la CPR du 18 octobre 2016 (I)

Ajaccio, le mardi 25 octobre 2016

Cher(e)s collègues,

Vous trouverez ci-dessous (pages 2 à 4) le relevé de décisions de la CPR.

Nous reviendrons plus en détail sur le déroulement de la CPR, mais le plus important c'est que le **STC a voté contre l'attribution des Chèques-Vacances**. Et comme les élus de la Chambre se sont abstenus...

Le vote est le suivant :

Le Président passe au vote concernant : « le principe d'attribution des Chèques vacances »

- **Votes pour : 2**  
M. CASTELLANI (CGC)- P. GIACOMETTI (FO)
- **Votes contre : 3**  
E. ORSONI (STC)- C. QUILICI (STC)- H. PERFETTINI (STC) (pouvoir de E. DIDIER).
- **Abstention : 4**  
A. MONDOLONI - P. TROJANI - PF. MASSA (pouvoir de JA. MINICONI)

**Le STC et les élus de la Chambre ont donc décidé  
que les 80 000 € disponibles sur les comptes  
ne seraient pas distribués aux agents.**

Nous répondrons aux « arguments » du STC par des tracts que nous vous communiquerons prochainement.

**COMMISSION PARITAIRE REGIONALE**

Mardi 18 octobre 2016

RELEVÉ DE DECISIONS

Etaient présents :

Monsieur Antoine MONDOLONI, Président de la CCIC  
Monsieur Paul TROJANI, Président de la CCT 2B,  
Madame Paule-Francoise MASSA, Membre Elu de la CCIT2A

Madame Elisabeth ORSONI, Représentante du personnel, titulaire, collègue cadres - STC  
Madame Martine CASTELLANI, Représentante du personnel, titulaire, collègue cadres - CFE CGC

Monsieur Paul FRASSATI Représentant du personnel, suppléant, collègue cadres - STC  
Madame Corinne MATTEI Représentante du personnel, suppléante, collègue cadres - CFE CGC

Monsieur Pierre GIACOMETTI, Représentant du personnel, titulaire, collègue agents de maîtrise - FO

Madame Christine QUILICI, Représentante du personnel, titulaire, collègue agents de maîtrise - STC  
Madame Alexandra SBERNA PANTALACCI, Représentante du personnel, suppléante, collègue agents de maîtrise CFE CGC  
Madame Hélène PERFETTINI, Représentante du personnel, suppléante, collègue agents de maîtrise STC

Madame Catherine FOLINI, Représentante du personnel, suppléante, collègue employés - FO

Assistaient également :

Monsieur Jean-Louis BEYNEL, Chef de service RH de la CCIT 2A.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-André MINICONI, Président de la CCIT 2A  
Monsieur Jean DOMINICI, Membre Elu de la CCIT 2B  
Monsieur Alain PASQUALINI, Directeur Général de la CCIC, Directeur Général de la CCIT 2A,  
Monsieur Philippe ALBERTINI, Directeur Général de la CCIT 2B,  
Madame Mathilde COSSU, Directeur des Ressources Humaines de la CCIT 2B.

Madame Emmanuelle DIDIER, Représentante du personnel, titulaire, collègue employés - STC

-----

Monsieur Antoine MONDOLONI informe les participants du pouvoir de représentation et de vote :

- de Monsieur Jean-André MINICONI donné à Madame Paule Françoise MASSA,
- de Madame Emmanuelle DIDIER donné à Madame Hélène PERFETTINI.

La Commission Paritaire Régionale a adopté les décisions suivantes :

### **1. Adoption du Procès Verbal de la CPR du 27 avril 2016.**

Le Président passe au vote :

- Votes pour : 8  
A. MONDOLONI - P TROJANI - PF. MASSA (pouvoir de JA MINICONI) - E. ORSONI (STC) - M. CASTELLANI (CFE-CGC) - C. QUILICI (STC) - H. PERFETTINI (STC - pouvoir de E. DIDIER).
- Vote contre : 1  
P. GIACOMETTI (FO)
- Abstention : 0

### **2. Détermination du Taux directeur**

**Le taux directeur fixé par la CPN du 7 décembre 2015 est de 0.1%.**

La Commission Paritaire Régionale décide de fixer le taux directeur à 0.55%.

- Votes pour : 9  
A. MONDOLONI - P TROJANI - PF. MASSA (pouvoir de JA. MINICONI) - E. ORSONI (STC) - M. CASTELLANI (CFE-CGC) – P. GIACOMETTI (FO) - C. QUILICI (STC) - H. PERFETTINI (STC - pouvoir de E. DIDIER).
- Vote contre : 0
- Abstention : 0

### **3. Situation du fonds social de la CCIC et des CCIT**

#### **Demande de prêt d'urgence – cf documents remis en séance**

La Commission Paritaire Régionale décide d'attribuer :

- d'un don exceptionnel de 500 euros ;
- d'un prêt de 3500 euros remboursable sur 3 ans.

- Votes pour : 9  
A. MONDOLONI - P TROJANI - PF. MASSA (pouvoir de JA. MINICONI) - E. ORSONI (STC) - M. CASTELLANI (CFE-CGC) - P. GIACOMETTI (FO) - C. QUILICI (STC) - H. PERFETTINI (STC - pouvoir de E. DIDIER).
- Vote contre : 0
- Abstention : 0

### **Question relative à l'attribution des Chèques Vacances**

La Commission Paritaire Régionale décide ne pas attribuer les chèques vacances.

Le Président passe au vote concernant : « le principe d'attribution des Chèques vacances »

- Votes pour : 2

M. CASTELLANI (CFE CGC) - P. GIACOMETTI (FO)

- Votes contre : 3

E. ORSONI (STC)- C. QUILICI (STC) - H. PERFETTINI (STC pouvoir de E. DIDIER).

- Abstention : 4

A. MONDOLONI - P. TROJANI - PF. MASSA (pouvoir de JA. MINICONI)

#### **4. Désignation des membres de la Commission Spéciale d'Homologation – nécessaire à la mise en œuvre d'une Cessation d'un Commun Accord de la Relation de Travail.**

Trois représentants des personnels sont désignés :

- Madame Hélène PERFETTINI – STC,
- Madame Martine CASTELLANI – CFE CGC,
- Madame Catherine FOLINI – FO.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 août 2015 de la CCI de Corse, trois membres élus avaient été désignés :

- Monsieur Antoine MONDOLONI,
- Monsieur Paul TROJANI,
- Monsieur Jean-André MINICONI.

#### **5. Questions diverses**